

Blocs de compétences	Compétences
BLOC 1 : Conduire un engin agricole dans le cadre de la réalisation de travaux agricoles	C1.1.1 à C1.2.3
BLOC 2 : Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel agricole	C2.1.1 à C2.2.2
BLOC 3 : Réaliser la préparation et l'entretien du sol ainsi que le semis et la plantation	C3.1.1 à C3.2.3
BLOC 4 : Réaliser les travaux agricoles mécanisés d'entretien des cultures et de récolte	C4.1.1 à C4.2.3

Glossaire technique : Ce glossaire a vocation à permettre une meilleure compréhension du référentiel pour des personnes ne faisant pas partie de l'écosystème du métier visé. Dans ce contexte, les définitions données visent à donner une signification simplifiée des termes.

DPAE (Débit Proportionnel à l'Avancement Electronique) : équipement électronique installé sur un engin agricole d'épandage qui permet de réguler le débit de liquide pulvérisé en fonction de la vitesse d'avancement de l'engin.

EPI : équipements de protection individuelle.

Maintenance de 1er niveau : correspond aux interventions simples, nécessaires et réalisées sur des éléments facilement accessibles. Il s'agit par exemple d'opérations qui ne nécessitent pas un démontage ou l'ouverture de l'équipement et qui peuvent être effectuées par l'exploitant ou par un opérateur non spécialisé

Réglementation d'activités

Lorsqu'il est amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs ou des équipements de travail servant au lavage, le tractoriste agricole doit avoir suivi la formation adéquate et si nécessaire, être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (articles : R 4323- 55 et R4323-56 du code du travail).

Le candidat doit détenir le certificat individuel, dit « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur » ou un autre certificat intégrant les connaissances de celui-ci (décret du 11 août 2016 n°2016-1125 et arrêté du 29 août 2016).

Prérequis d'accès à la formation



Référentiel CQP TRACTORISTE AGRICOLE

Néant

Prérequis d'obtention de la certification

La certification est structurée en bloc de compétences, sa validation est obtenue par capitalisation de chacun des blocs de compétences qui la compose.

Le candidat devra présenter au jury d'évaluation son attestation relative au certiphyto. En cas d'absence de document, celui-ci devra le transmettre au jury de certification.

Si lors du jury de certification, l'attestation d'obtention du certiphyto est manquante, le candidat ne pourra pas valider le « Bloc 4 : Réaliser les travaux agricoles mécanisés d'entretien des cultures et de récolte ». Il ne pourra au mieux que valider son CQP partiellement (3 blocs sur 4).

Il dispose ensuite d'un an pour présenter au jury de certification l'attestation d'obtention du certiphyto pour valider le « Bloc 4 : Réaliser les travaux agricoles mécanisés d'entretien des cultures et de récolte ».

Passé ce délai, il devra repasser l'évaluation du bloc 4.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 : Conduire un engin agricole dans le cadre de la réalisation de travaux agricoles			
A1.1 Préparation des équipements et des engins agricoles T1- Mise en route du tracteur T2- Attelage de l'outil agricole	C1.1.1 Effectuer la mise en route d'un tracteur ou d'un engin automoteur agricole, en effectuant un contrôle visuel de l'outil agricole, en contrôlant les niveaux de fluides et les systèmes de sécurité et en effectuant le cas échéant un appoint, afin d'assurer une opération fiable et sécurisée	Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation portant sur la mise en route d'un engin agricole et la connexion des attelages.	La mise en route de l'engin agricole respecte les règles de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle visuel est effectué - Les niveaux de fluides sont surveillés et maintenus au bon niveau (appoints de fluides réalisés dès que requis) - Les systèmes de sécurité du tracteur ou de l'engin automoteur sont inspectés
	C1.1.2 Connecter les attelages dans le respect des normes de sécurité et des préconisations du fournisseur, en effectuant les branchements et fixations conformes, afin de garantir la stabilité et la sécurité des équipements pendant les opérations agricoles et de prévenir les accidents.	Epreuve pratique individuelle	
A1.2 Conduite d'un engin agricole T1- Conduite de l'engin agricole T2- Reprise de route	C1.2.1 Conduire un engin agricole sur route ou en zone agricole, en respectant les encadrements réglementaires appropriés, de façon à garantir sa sécurité et celle des exploitants et riverains ainsi que l'intégrité des infrastructures et de l'environnement naturel.	Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation portant sur la réalisation d'un trajet sur parcelle agricole y compris en situation dégradée (règles de sécurité sur route, respect des infrastructures, environnement).	Le trajet est effectué en sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité sur route (respect du code, port de la ceinture de sécurité...) sont respectées au cours des différents trajets et manœuvres - La conduite est économique, le niveau de consommation est suivi - La conduite tient compte de la circulation (si évaluation avec simulateur) et des caractéristiques de l'engin (adaptation de la vitesse et des distances en fonction du gabarit, du poids, de l'inertie, de la largeur maximale de l'ensemble) - Les signaux de direction et de freinage sont utilisés correctement.
	C1.2.2 Conduire sur parcelle agricole, y compris en situation dégradée (pente glissante, embourbement, centre de gravité déporté), en choisissant le mode de conduite et le matériel adapté, et en utilisant un	Epreuve pratique individuelle	

	<p>système électronique d'assistance ou d'autoguidage satellite, afin de réaliser un travail agricole de précision et de prévenir les risques de renversement et les dommages matériels.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat décrit les précautions à prendre pour tenir compte des conditions de portance afin d'éviter l'embourbement. - Le candidat détaille comment prendre en compte le centre de gravité lié à l'attelage d'un outil déporté lors des manœuvres. - Le candidat indique comment évaluer et maintenir l'équilibre des charges. <p>Les systèmes électroniques sont maîtrisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat explique comment utiliser sans erreur un système de guidage satellite déjà paramétré. - Le candidat décrit la procédure pour recalibrer la ligne A/B si nécessaire. <p>Le candidat détaille les étapes pour enregistrer le travail en fin de parcelle sans erreur.</p>
	<p>C1.2.3 Effectuer une reprise de route en sortie de parcelle, en limitant les salissures sur la voie, et le cas échéant en signalant l'impossibilité de continuer l'opération à son responsable, afin de garantir l'intégrité des infrastructures et la sécurité de leurs usagers.</p>		<p>Les mesures de reprise sur route sont acquises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat explique comment vérifier l'état des roues avant de reprendre la route. - Le candidat décrit les procédures à suivre pour signaler une impossibilité de continuer l'opération. - Le candidat détaille les mesures à appliquer en continu pour limiter les salissures sur la voie, conformément aux réglementations en vigueur. - Le candidat indique les pratiques de nettoyage et de contrôle à maintenir rigoureusement tout au long des opérations agricoles.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 2 : Assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel agricole			
<p>A2.1 Entretien courant, nettoyage et remisage des engins et équipements agricoles</p> <p>T1 - Entretien courant des matériels et équipements T2-Nettoyage et remisage du matériel agricole</p>	<p>C2.1.1 Effectuer les travaux d'entretien courant du matériel agricole, en suivant les préconisations du constructeur spécifiées par le guide d'entretien et en les consignnant dans le document ou fichier numérique prévu à cet effet afin de réduire l'usure, de minimiser les frictions et de prolonger la durée de vie des composants mécaniques.</p>	<p>Mise en situation réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation visant les opérations d'entretien courant au sein d'un atelier de maintenance.</p> <p>Epreuve pratique individuelle</p>	<p>Les opérations d'entretien courant sont effectuées correctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les vidanges sont effectuées dans le respect des données constructeur -Les filtres sont changés à bon escient au regard des heures de travail ou des informations du carnet d'entretien -Les apports de fluides ou de lubrifiants sont effectués sans erreur à partir des informations des capteurs ou des outils de mesure et sur l'ensemble des points nécessaires -Les fournitures et consommables usagés sont disposés dans l'espace prévu. -Les principes d'ergonomie et les bonnes pratiques en matière de gestes et posture sont appliqués lors de la réalisation des opérations <p>Les opérations d'entretien sont consignées correctement sur support écrit ou numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La description des opérations et les pièces changées sont mentionnées sans oubli majeur -La date, l'auteur de l'intervention sont mentionnés sans erreur

	<p>C2.1.2 Effectuer le nettoyage et le remisage du matériel agricole en choisissant un emplacement et des outils adaptés et en assurant l'entretien préventif adéquat en cas d'hivernage, afin de maintenir le bon état de fonctionnement des équipements et de minimiser l'impact environnemental.</p>	<p>Mise en situation réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation visant les opérations de nettoyage et de remisage du matériel agricole au sein d'un atelier de maintenance.</p> <p>Epreuve pratique individuelle</p>	<p>Les étapes du nettoyage du matériel sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le dételage de l'équipement agricole respecte les consignes du constructeur. -L'emplacement choisi pour pratiquer le nettoyage est sécurisé et adapté à la récupération de l'eau. -Le choix de l'outil (compresseur d'air, jet d'eau, nettoyeur haute pression, produit dégraissant...), est cohérent avec la tâche de nettoyage à effectuer. -Le graissage est effectué correctement -L'utilisation de l'eau est raisonnée, si les conditions d'installation le permettent, l'eau est récupérée ou traitée pour réemploi (dégraissage, dégrillage) <p>Le mode opératoire à suivre pour un remisage en sécurité est respecté :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le matériel est entreposé en bon état dans un endroit accessible et sécurisé. Le matériel est prêt à être attelé de nouveau. -Les équipements sont couverts avec des bâches ou housses de protection si nécessaire. -Les réservoirs de carburant sont remplis ou vidés selon les recommandations pour éviter la condensation. -Les batteries sont débranchées et stockées dans un endroit sec et frais. -Un inventaire des équipements stockés est réalisé et mis à jour régulièrement.
<p>A2.2 Maintenance de premier niveau des équipements et engins agricoles</p> <p>T1- Diagnostic du dysfonctionnement T2- Intervention sur panne</p>	<p>C2.2.1 Réaliser un diagnostic de dysfonctionnement (fuite, panne, etc.) en respectant la procédure décrite par la documentation technique, afin d'évaluer les actions correctives appropriées et d'identifier si une réparation est possible au premier niveau ou de décrire le problème rencontré au donneur d'ordre et, si besoin, au prestataire externe</p>	<p>Mise en situation réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation visant la réalisation d'un diagnostic de dysfonctionnement au sein d'un atelier de maintenance.</p> <p>Epreuve pratique individuelle</p>	<p>Le diagnostic de dysfonctionnement est réalisé et les actions correctives à réaliser sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les signaux sont identifiés et interprétés pour déterminer la nature du problème - Les instructions spécifiques du fabricant sont prises en compte lors du diagnostic. -Les erreurs de performance (perte de puissance, comportement anormal) sont correctement interprétées -Le dysfonctionnement est identifié et caractérisé -Un premier diagnostic précis est formulé -Le diagnostic précise si la réparation peut être effectuée en interne ou s'il est nécessaire de faire appel à un prestataire externe.

	<p>C2.2.2 Procéder à la maintenance sur panne de premier niveau de l'engin conformément aux consignes du constructeur et de sécurité, dont le port des EPI adaptés, en suivant la méthodologie adaptée au diagnostic établi, en utilisant les outils appropriés (notamment les carters de protection) et en consignait son intervention dans le livret d'entretien, afin de disposer d'un matériel en bon état de fonctionnement.</p>	<p>Mise en situation réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation visant la réalisation d'une opération de maintenance sur panne de premier niveau au sein d'un atelier de maintenance.</p> <p>Epreuve pratique individuelle</p>	<p>L'opération de maintenance sur panne de premier niveau est réalisée, le cas échéant l'action corrective non réalisable est repérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les EPI sont portés. -L'action corrective correspondant au dysfonctionnement est décrite -Les outils utilisés pour le démontage et le remontage sont appropriés -La pièce défectueuse est changée dans le respect des données constructeur -Les soudures simples sont effectuées correctement dans le respect des règles de sécurité -Le matériel est testé pour vérifier le bon fonctionnement des pièces remplacées -L'état et la présence des dispositifs de sécurité sont vérifiés ainsi que les carters de protection <p>Les opérations de maintenance sont précisément décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La description des opérations et les pièces changées sont mentionnées sans oubli majeur
--	---	---	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 3 : Réaliser la préparation et l'entretien du sol ainsi que le semis et la plantation			
A3.1- Préparation du sol T1- Etude préalable du sol T2- Préparation du sol à l'aide d'outils attelés	C3.1.1- Caractériser la nature et la consistance du sol, en évaluant son humidité, sa portance, sa texture et sa structure, afin de choisir le matériel et les équipements appropriés au travail à réaliser.	Mise en situation réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation portant sur l'analyse du terrain et le choix du matériel adapté. Epreuve pratique individuelle.	Le terrain est analysé : <ul style="list-style-type: none"> - La nature, la consistance et les caractéristiques du sol sont décrites de façon exhaustive et leurs implications sur le travail à effectuer sont précisées. - Le matériel et les équipements choisis sont appropriés à la nature du sol et aux travaux à effectuer.
	C3.1.2 Effectuer les travaux de préparation du sol (labour, déchaumage, hersage, préparation du lit de semences, sarclage, binage, etc.) à l'aide d'outils attelés, en adaptant les réglages de son appareil (vitesse, profondeur de travail), afin que le sol soit dans les conditions idéales pour le semis et la plantation.	Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation portant sur un travail de préparation du sol, de semis, de plantation ou d'entretien du sol.	Les travaux de préparation du sol sont réalisés correctement : <ul style="list-style-type: none"> - Les réglages de l'appareil (vitesse, profondeur de travail) sont ajustés - Les outils attelés sont utilisés de manière appropriée pour chaque opération - Le sol est préparé dans des conditions optimales pour le semis et la plantation à chaque intervention. - L'opérateur adapte continuellement les réglages en fonction des conditions observées

<p>A3.2- Réalisation des semis et plantations et entretien du sol</p> <p>T1- Application des doses de semence T2- Entretien de l'enherbement du sol</p>	<p>C3.2.1- Appliquer les bonnes doses de semence ou de plantation en prenant en compte la surface à semer ou à planter, les demandes du chef de culture et les recommandations du fabricant et en s'assurant du bon étalonnage du matériel, afin de favoriser la germination et le développement de la plante.</p>	<p>Epreuve pratique individuelle.</p>	<p>Les semis et plantations sont réalisés correctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La profondeur de travail est réglée selon le type de culture. - Les conditions agrométéorologiques sont prises en compte pour les réglages des outils. - Les outils attelés sont vérifiés et ajustés. - Les recommandations pour les doses de semence sont respectées.
	<p>C3.2.2 Entretien l'état d'enherbement du sol, en effectuant un désherbage mécanique à l'aide d'outils spécifiques attelés, pour permettre le bon développement de la culture.</p>		<p>L'enherbement est effectué correctement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enherbement est effectué sans dommage visible aux cultures adjacentes, - Une séparation nette est assurée entre les zones enherbées et les cultures. - La hauteur de l'herbe est uniformément maintenue sur l'ensemble de la parcelle.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 4 : Réaliser les travaux agricoles mécanisés d'entretien des cultures et de récolte			
A4.1-Entretien des cultures T1- Epandage d'engrais T2- Epandage de phytosanitaires T3- Détection des anomalies	C4.1.1 Réaliser les opérations d'épandage d'engrais ou d'amendements et l'application de produits phytosanitaires à l'aide d'outils attelés, dans le respect des doses prescrites, des règles de sécurité et de protection de l'environnement, en utilisant des outils d'aide à la traçabilité, et en utilisant le cas échéant un DPAE, afin de stimuler le développement de la plante et d'assurer les objectifs de qualité et de rendement tout en protégeant l'opérateur.	Mise en situation professionnelle reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation portant sur l'entretien des cultures épandage d'engrais ou de produits phytosanitaires. Epreuve pratique individuelle.	L'épandage d'engrais ou d'amendements et l'application de produits phytosanitaires sont réalisés en sécurité dans le respect des doses prescrites : <ul style="list-style-type: none"> - Les EPI sont portés. - Les doses prescrites d'engrais ou d'amendements sont respectées - Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées - Les outils d'aide à la traçabilité sont utilisés (traçage du nom de l'opérateur, numéro de série des produits, parcelles, etc.) - Le débit proportionnel à l'avancement électronique (DPAE) est utilisé correctement lorsque nécessaire.
	C4.1.2 Effectuer l'étalonnage (en amont) et le nettoyage du pulvérisateur (en aval de l'application), en fonction de la culture, et en prenant en compte les caractéristiques des produits et de l'engin agricole, les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et en rendant compte de l'opération dans le cahier d'épandage, afin d'assurer des épandages de qualité, de protéger l'opérateur, la culture et l'environnement.	Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée complétée d'un entretien avec le jury d'évaluation portant sur l'étalonnage et le nettoyage d'un pulvérisateur. Epreuve pratique individuelle.	L'étalonnage et le nettoyage du pulvérisateur sont correctement réalisés : <ul style="list-style-type: none"> - L'étalonnage du pulvérisateur est effectué en fonction de la culture et des caractéristiques des produits. - Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées - Le nettoyage du pulvérisateur est réalisé après l'application, en prenant en compte les caractéristiques de l'engin agricole. - Les opérations d'étalonnage et de nettoyage sont documentées dans le cahier d'épandage. - Les EPI sont portés.
	C4.1.3 Détecter la présence d'anomalies (maladies, ravageurs, adventices, mouillères...) en observant la parcelle, afin de signaler les problèmes au technicien ou au chef de culture.	Mise en situation professionnelle reconstituée complétée d'un échange avec le jury d'évaluation portant sur la connaissance et sa compréhension des principales anomalies. Epreuve pratique individuelle.	Les anomalies sont détectées : <ul style="list-style-type: none"> - Les principales maladies liées à la culture sont identifiées correctement - Les zones de la parcelle nécessitant une attention particulière sont identifiées et font l'objet d'un compte rendu

A4.2-Réalisation des travaux de récolte T1- Réalisation d'opérations de récolte T2- Nettoyage d'une machine de récolte T3- Transport de la récolte	C4.2.1 Effectuer une opération de récolte à l'aide de matériels spécifiques, en ajustant les réglages des organes de récolte, et en observant les caractéristiques de la culture, afin de minimiser les pertes sur la récolte et d'optimiser la qualité du produit en sortie de machine.	Mise en situation professionnelle reconstituée complétée d'un entretien avec le jury d'évaluation portant sur une opération de récolte « à vide » Epreuve pratique individuelle.	L'opération de récolte est effectuée : <ul style="list-style-type: none"> - Les réglages des organes de récolte sont ajustés en fonction des caractéristiques de la culture. - Les pertes sur la récolte sont minimisées - Le transfert de la récolte dans une remorque est réalisé correctement (placement sécurisé, pas de chocs entre l'engin agricole et la remorque) - Les pratiques de récolte sont documentées et suivies
	C4.2.2 Nettoyer une machine de récolte, en tenant compte des spécificités du produit et de l'hygiène, et en relevant les dysfonctionnements éventuels des organes de récolte, afin d'empêcher la contamination de l'environnement, d'assurer la qualité du produit délivré et la protection du consommateur.	Mise en situation professionnelle reconstituée complétée d'un entretien avec le jury d'évaluation visant le nettoyage d'une machine et/ou d'un organe de récolte. Epreuve pratique individuelle.	Le mode opératoire du nettoyage est maîtrisé : <ul style="list-style-type: none"> - Le mode opératoire du nettoyage est expliqué. - Les spécificités du produit sont prises en compte. - Les normes d'hygiène sont respectées. - Des mesures appropriées sont prises pour empêcher la contamination de l'environnement
	C4.2.3 Transporter la récolte, en contrôlant l'arrimage et l'intégrité de la charge embarquée au regard de l'engin, et en tenant compte de la réglementation routière et des spécifications techniques, afin d'assurer sa sécurité et celle d'autrui.	Mise en situation professionnelle reconstituée complétée d'un entretien avec le jury d'évaluation portant sur un transport de remorque Epreuve pratique individuelle.	Le transport est réalisé conformément à la réglementation : <ul style="list-style-type: none"> - Le transport est réalisé conformément au code de la route : cas critiques liés au poids, au gabarit, infrastructures - Les caractéristiques du PTAC/ PTRA sont prises en compte - Les caractéristiques du matériel transporté sont prises en compte La manœuvre est effectuée correctement : <ul style="list-style-type: none"> - Les spécifications techniques de l'engin sont suivies rigoureusement - La manœuvre est réalisée sans choc - Les gabarits et charges sont pris en compte.